

# Conseils pratiques

## LA VENTILATION DE VOTRE LOGEMENT

- Ne bouchez pas vos grilles de ventilation et nettoyez les régulièrement à l'eau et au savon. Elles assurent un bon renouvellement de l'air dans votre logement. Il en est de même pour les bouches de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.).

## LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE

- Détartrez régulièrement vos équipements sanitaires.
- Ne versez pas d'huile dans vos canalisations : elle les boucherait.
- Vérifiez de temps en temps le fonctionnement du robinet d'arrêt d'alimentation d'eau de votre logement (en cas de fuite grave, fermez ce robinet d'arrêt). Pensez à le fermer lors de vos départs en congés.
- Entretenez les joints en silicone situés autour de l'évier, de la baignoire (ou de la douche) et du lavabo, en les nettoyant régulièrement.

## LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

- N'intervenez jamais sur l'installation électrique de votre logement sans avoir au préalable coupé le courant au tableau électrique.
- Contrôlez régulièrement le bon état de vos interrupteurs et prises de courant, remplacez les si nécessaire.
- Évitez les rallonges électriques et multiprises chargées, qui peuvent déclencher un incendie.
- N'utilisez pas un appareil électrique à proximité d'un point d'eau.
- Vérifiez régulièrement les détecteurs de fumée et veillez à les dépoussiérer.

## CONTACTS

### SIÈGE ET AGENCES DE PROXIMITÉ

- Siège – accueil : 01 41 19 14 14
- Agence Centre-Ville :  
Accueil : 01 47 86 15 40  
Recouvrement amiable : 01 47 86 96 69
- Agence Fossés-Jean :  
Accueil : 01 47 86 08 46  
Recouvrement amiable : 01 47 86 84 68
- Agence Petit-Colombes :  
Accueil : 01 47 82 08 53  
Recouvrement amiable : 01 47 82 89 35
- Service d'astreinte : 01 47 60 80 00

### URGENCES

- Police Municipale : 01 47 60 80 36 (17 en cas d'urgence)
- Police Nationale : 01 56 05 80 20 (17 en cas d'urgence)
- Pompier : 18 depuis un poste fixe ou le 112 depuis un téléphone
- SAMU : 16 depuis un poste fixe
- Panne d'électricité : contacter Enedis (ERDF) au 09 72 67 50 XX - remplacez XX par votre numéro de département - (numéro vert - appel gratuit - 24h/24 et 7j/7)
- Fuite de gaz : contacter GRDF au 0 800 47 33 33 (numéro vert - appel gratuit - 24h/24 et 7j/7)

### EQUIPEMENTS

- OTIS (Ascenseurs) : 0 800 24 24 07
- CRAM : 01 34 74 95 95 (Chauffage collectif secteur FJ)
- PROXISERVE(Robinetterie) : 01 48 11 30 00
- DALKIA : 0 800 80 93 00 (Chauffage collectif secteur CV + PC)
- CONFOGAZ : 01 69 96 02 03 (Chauffage individuel)
- Astreinte : 01 47 60 80 00

### LOGEMENT

- Service Logement de la Ville de Colombes : 01 47 60 81 40

### GESTION DES DÉCHETS

- Service propreté (maintenance des équipements, encombrants) : 0800 892 700 ou sur <https://www.colombes.fr/environnement/proprete-1022.html>



CHP précise qu'il n'est pas un intermédiaire entre le locataire et l'entreprise et à ce titre ne peut être tenu responsable d'un éventuel différent entre le locataire et l'entreprise.

Mise en page et illustrations : bcy création - bcy-creation.com



# Entretien du logement Qui fait quoi ?

Pour votre bien-être dans le logement, il est important de l'entretenir.

En maintenant, pendant toute la durée de votre location, votre logement en bon état, vous éviterez des dépenses au moment de votre départ.

Vous pouvez interroger votre gardien à ce sujet : il vous précisera ce qui est à votre charge, ce qui est à la charge de Colombes Habitat Public, ou encore ce qui relève d'un contrat d'entretien (réparation à la charge du locataire, mais pour laquelle votre bailleur a passé des contrats avec des prestataires extérieurs).

Pourquoi certaines réparations sont-elles à votre charge ? C'est la loi qui le prévoit. Le code civil, la loi du 6 juillet 1989, et un décret du 26 août 1987 (n° 87-712) expliquent quelles réparations sont à la charge du locataire. Ces textes de loi précisent ce qu'on appelle les « réparations locatives », c'est-à-dire les petites réparations et l'entretien courant de votre logement que vous devez effectuer en tant que locataire.



## Entrée - cuisine

### COLOMBES HABITAT PUBLIC RÉPARE ET ENTRETIEN

- 1 - Porte d'entrée
- 2 - Canalisation d'alimentation d'eau
- 3 - Colonne d'eau usée
- 4 - Canalisation d'arrivée de gaz

### LE LOCATAIRE RÉPARE ET ENTRETIEN

- 5 - Peinture ou tapisserie : murs et plafonds du logement
- 6 - Clés (portes et boîte aux lettres) / badges
- 7 - Combiné d'interphone
- 8 - Serrure de la porte d'entrée
- 9 - Plinthes
- 10 - Sol (parquet, dalles, linoléum)
- 11 - Bas de porte et barre de seuil
- 12 - Fusibles / disjoncteur
- 13 - Joints de faïence et faïence
- 14 - Détecteur de fumée (remplacement des piles...)
- 15 - Débouchage des évacuations (évier, machines à laver)
- 16 - Nettoyage et débouchage de la ventilation
- 17 - Flexible de gaz

### CONTRAT D'ENTRETIEN

Proposé par Colombes Habitat Public.

#### Contrat d'entretien chaudière

- 18 - Radiateur
- 24 - Thermostat
- 25 - Chauffe-eau ou chaudière

#### Entretien robinetterie

- 19 - Joints silicone
- 20 - Robinet de machine à laver
- 21 - Robinet d'évier
- 22 - Siphon
- 23 - Robinet d'arrêt général

## Parties extérieures



### COLOMBES HABITAT PUBLIC RÉPARE ET ENTRETIEN

- 1 - Convecteurs
- 2 - Fenêtres et encadrements

## Pièce à vivre

### LE LOCATAIRE RÉPARE ET ENTRETIEN

- 3 - Manivelle
- 4 - Thermostat et interrupteur
- 5 - Poignée de fenêtre
- 6 - Joints de vitrage, vitres détériorées
- 7 - Grille d'entrée d'air
- 8 - Prise de courant et interrupteurs
- 9 - Sol (parquet, dalles, linoléum, moquette)
- 10 - Vitres
- 11 - Gonds et paumelles
- 12 - Prise TV
- 13 - Prise téléphone
- 14 - Peinture ou papiers peints : murs et plafonds
- 15 - Prise de courant et interrupteurs
- 16 - Placards dont portes, boutons et poignées



### LE LOCATAIRE RÉPARE ET ENTRETIEN

- 1 - Remplacement des canons de boîte aux lettres
- 2 - Arceaux de stationnement
- 3 - Les portes de box
- 4 - Entretien courant des espaces privatifs (pelouses, massifs, bassins...)  
- L'égagement des arbres\*
- 5 - Nettoyage des balcons

#### \* ÉLAGAGE :

- Lorsque les arbres sont situés dans un espace, dont le locataire a un usage exclusif (jardin privatif), l'égagement des arbres a un caractère de réparations locatives (Loi de 1989 / décret n° 87-712 de 1987) ; donc à la charge du locataire.
- Lorsque les arbres sont situés dans un espace collectif, l'égagement des arbres n'est pas retenu dans les charges récupérables (décret n°87-713 de 1987) ; donc à la charge du propriétaire.

## Salle de bain et WC

### COLOMBES HABITAT PUBLIC RÉPARE ET ENTRETIEN

- 1 - Ballon électrique
- 2 - Alimentation d'eau
- 3 - Colonne d'eaux vannes

### LE LOCATAIRE RÉPARE ET ENTRETIEN

- 4 - Porte de la trappe technique
- 5 - Débouchage de toutes les évacuations
- 6 - Applique de salle de bain
- 7 - Peinture murs et plafonds
- 8 - Nettoyage et débouchage de la ventilation
- 9 - Joints de faïence et faïence
- 10 - Rebouchage des trous
- 11 - Débouchage de toutes les évacuations et remplacement des joints de pipe
- 12 - Sol (parquet, dalles, linoléum)

### CONTRAT D'ENTRETIEN

Proposé par Colombes Habitat Public.

#### Entretien robinetterie

- 13 - Joints silicone
- 14 - Robinet
- 15 - Siphons de baignoire, de douche et de lavabo
- 16 - Flexible de douche et douchette
- 17 - Mécanisme de chasse d'eau

